

Questions portées à l'attention du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Le Comité est invité:

À approuver le cadre axé sur les résultats qui a été élaboré à son intention.

À demander à son bureau de continuer d'œuvrer, en coopération avec le secrétariat, à une plus grande harmonisation du Programme de travail et budget 2012-2013 (PTB) avec le cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un Programme de travail et budget pluriannuels détaillés qui seront soumis à la trente-huitième session du CSA en 2012.

I. L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU CSA

1. Ce document présente un cadre axé sur les résultats, établi à l'intention du CSA conformément à la recommandation formulée à sa trente-sixième session plénière. L'élaboration dudit cadre a débuté parallèlement à l'établissement de la version finale du Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013, en vue de guider l'harmonisation des activités futures du CSA et de suivre les progrès réalisés. Le rôle prévu pour le CSA dans le document relatif à sa réforme (CFS:2009/2 Rev.2) a servi de base de travail.

2. Le CSA réformé, en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en constante évolution, constitue la plateforme intergouvernementale et internationale la plus ouverte à un large éventail d'acteurs engagés, déterminés à coordonner leur action pour éliminer la faim et garantir à tous les êtres humains la sécurité alimentaire et une bonne nutrition.

Objectif: La finalité du CSA est de réduire la faim et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, au profit de tous les êtres humains, conformément aux objectifs définis à l'échelle internationale.

II. RÉSULTATS D'ENSEMBLE ET INDICATEURS

3. Le cadre prévoit que le CSA devrait obtenir trois grands résultats. Ceux-ci sont assortis d'une série d'indicateurs permettant d'éclairer le travail du CSA, d'en réaliser un suivi régulier et d'établir des rapports sur son efficacité.

Résultat 1: Amélioration de la coordination mondiale des actions menées par les parties prenantes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Indicateurs

- 1.1 Nombre d'initiatives et de cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition soumis à l'attention du CSA et examinés par celui-ci.
- 1.2 Nombre de cas où les vues du CSA sont prises en compte par d'autres enceintes et initiatives mondiales et régionales et où elles les influencent; notamment, références faites à la vision et/ou au rôle du CSA dans les rapports et autres documents officiels de ces instances (ECOSOC, G-20, etc.).
- 1.3 Nombre de parties prenantes qui, au niveau mondial, se servent d'avis/outils/cadres résultant des travaux du CSA (par exemple la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition) pour améliorer la coordination.
- 1.4 Pourcentage de parties prenantes se disant satisfaites (via une enquête) du rôle de coordination du CSA, par catégorie.

4. Le rôle de coordination internationale du CSA consiste à offrir une plateforme de débats et de coordination afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations

régionales, les organisations de la société civile, les organisations du secteur privé et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays. Le CSA s'acquitte de cette fonction essentiellement à travers les débats des séances plénières (notamment l'examen des initiatives et des cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition) et via les activités menées entre les sessions à l'appui des travaux du Comité. Sont ici considérés les résultats obtenus dans l'enceinte du CSA, mais également l'influence de ce dernier sur les autres grandes instances et initiatives mondiales et régionales. La coordination peut également avoir pour objet d'inciter à un usage plus efficace des ressources et permettre de déterminer les secteurs où elles sont insuffisantes.

Résultat 2: Convergence accrue des politiques menées par les parties prenantes sur les principales questions de sécurité alimentaire et de nutrition.

Indicateurs:

- 2.1 Nombre de recommandations et autres cadres d'action dont le Comité est convenu.
- 2.2 Pourcentage de parties prenantes se disant satisfaites (via une enquête) du rôle joué par le CSA dans la convergence des politiques, par catégorie.

5. Pour s'acquitter de son rôle en matière de convergence des politiques, le CSA formule des recommandations et autres cadres d'action sur la sécurité alimentaire et la nutrition en se fondant sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, des contributions nationales et régionales, des avis d'experts, ainsi que les vues des différentes parties prenantes. Le Groupe d'experts de haut niveau joue à ce titre un rôle décisif de soutien en communiquant des données factuelles et en mettant à disposition des connaissances qui sont en phase avec la réalité du moment. Le président du CSA apporte également une contribution importante en intervenant dans les principaux lieux de débat (réunions de l'ECOSOC et du G-20, réunions bilatérales, réunions des organisations de la société civile, manifestations du secteur privé).

Résultat 3: Grâce aux actions de facilitation du CSA, la communauté internationale apporte son soutien aux programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire et de nutrition.

Indicateurs:

- 3.1 Nombre de réponses apportées aux pays et régions ayant sollicité l'aide du CSA pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans, programmes et stratégies en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- 3.2 Nombre de pays adoptant et mettant en œuvre des avis, outils, méthodes ou cadres favorisant une meilleure coordination de l'aide à l'échelle nationale et régionale, suite à des actions de facilitation du CSA.

6. Le rôle du CSA dans l'appui aux plans nationaux et régionaux en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition consiste notamment à fournir une aide et des conseils en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de plans destinés à supprimer la faim et à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Il se fonde sur les principes de participation, de transparence et de responsabilité. Les progrès réalisés seront également fonction des réponses apportées par le CSA aux pays et régions, et de l'adoption, par suite de l'action du CSA, d'avis, d'outils, de méthodes et de cadres favorisant une meilleure coordination des interventions. La cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition est un exemple d'activité visant à fournir un soutien aux niveaux national et régional.

III. SUIVI ET ÉTAPES À VENIR

7. L'élaboration d'un cadre axé sur les résultats fait également suite à la déclaration qui a été prise de charger les comités de la FAO de rédiger tous les deux ans à l'intention du Conseil un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du Programme de travail et budget, et de leur demander de contribuer à l'établissement des priorités. Le cadre aidera par ailleurs le FIDA et le PAM à s'assurer que leur travail et celui du CSA soient harmonisés et conformes à leurs objectifs respectifs. Le bureau du CSA va continuer d'œuvrer, en coopération avec le secrétariat, à une plus

grande harmonisation du Programme de travail et budget 2012-2013 avec le cadre axé sur les résultats, dans la perspective du Programme de travail pluriannuel détaillé qui sera soumis à la trente-huitième session du CSA en 2012.